



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-065

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le 19/08/2026
ID : 007-210703468-20260813-DEL2026_065SG-BF

Séance publique du 13 août 2026

Le 13 août 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 16
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 07.08.26

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud – M. BERMENT Philippe – Mme LAFONT Agnès – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - M. BAYLE Corentin – M. AUDIGIER Kévin - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain – M. DELCAMBRE Gérard - M. HALLYNCK Dominique -

Absents : Mesdames STEL Julie, IMBERT Patricia et Messieurs MURCIA Antoine et GUILLERM Stéphane

Procurations :

- M. HAUSHERR François à Mme COMBIER Marie-Christine
- Mme LARMANDE Véronique à M. BERMENT Philippe
- M. NEU Jean-Christophe à Mme LAFONT Agnès
- Mme ROUX Muriel à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à M. SERRE Claude
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme SABADEL Laurence à M. HALLYNCK Dominique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Madame Estelle FAURE-ALLIRAND

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux décisions modificatives,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-033 en date du 15 avril 2026 portant approbation du budget principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-055 en date du 12 mai 2026 relative à la décision modificative n° 1,

Considérant qu'un ajustement de crédits est nécessaire sur le budget d'investissement 2026 concernant un réajustement des écritures d'ordre pour la réhabilitation de la piscine,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 2 concernant le budget principal, comme suit :

Décision Modificative 2

DM n° 2 2026

MAIRIE DE VIVIERS - Budget Principal

INSEE 07346

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21818-323 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	49 440.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 238-323 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49 440.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	49 440.00 €	0.00 €	49 440.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	49 440.00 €	0.00 €	49 440.00 €
Total Général		49 440.00 €		49 440.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à passer les écritures correspondantes,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

Délibéré le 13 août 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance

Estelle FAURE-ALLIRAND

Martine MATTEI

Maire de Viviers

